



**RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Guide d'accompagnement Cordées de la réussite

2025-2026



# Sommaire



<a href="#"><u>Présentation du dispositif</u></a>	p. 3
<a href="#"><u>Pour quelles raisons devenir « Tête de Cordée »?</u></a>	p. 4
<a href="#"><u>Pour quelles raisons encorder mon établissement</u></a>	p. 4
<a href="#"><u>Public cible des Cordées et place des familles</u></a>	p. 5
<a href="#"><u>La gouvernance des cordées</u></a>	p. 6
<a href="#"><u>Éléments d'appui pour construire le projet de cordée</u></a>	p. 11
<a href="#"><u>Validation et Financement des Cordées de la réussite</u></a>	p. 14
<a href="#"><u>Calendrier des grandes étapes des Cordées de la réussite</u></a>	p. 15
<a href="#"><u>Présentation du cartable de rentrée</u></a>	p. 19
<a href="#"><u>Ressources numériques</u></a>	p. 24
<a href="#"><u>Annexe : Tutoriel pastillage Base Siècle</u></a>	p. 25
<a href="#"><u>Vos correspondants en région académique</u></a>	p. 30

# Présentation du dispositif



Depuis la rentrée 2020, les « Cordées de la réussite » et les « Parcours d'excellence » ont fusionné en un seul dispositif appelé les « Cordées de la réussite ». Ce dispositif interministériel est piloté par le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Les Cordées de la réussite participent à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Elles visent à appréhender et développer de façon complémentaire :

## L'ambition

### L'orientation et la connaissance des filières de poursuite d'études et de formation

### Les repères culturels et la curiosité intellectuelle

Une cordée repose sur un partenariat entre d'une part, **une « Tête de Cordée »** qui est un établissement de l'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT, lycées avec CPGE ou STS, écoles de la fonction publique) et d'autre part des **établissements « encordés »** (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Les cordées doivent permettre un accompagnement global, qui, selon le degré de maturation du projet d'orientation de chaque élève, offre différents modes d'actions mobilisables. Cet accompagnement suppose une gradation des actions déployées et une réflexion quant à leur progressivité et leur articulation, tout particulièrement lors du passage entre le collège et le lycée.

## Etablissements d'enseignement supérieur

### Pour quelles raisons devenir « Tête de Cordée » ?

- Diversifier les viviers de recrutement et faire connaître l'offre de formation auprès d'un public plus large ;
- Développer des liens étroits avec le tissu éducatif local, qu'il s'agisse des filières générales, technologiques ou professionnelles permet le rayonnement des établissements du supérieur ;
- Développer les politiques d'inclusion : missions égalité femmes-hommes, accompagnement des publics en situation de handicap...
- Impulser une démarche fédératrice des diverses composantes et services de l'établissement. La cordée de la réussite étant un élément constitutif du volet orientation du projet établissement ;
- Prendre en compte la participation d'un candidat au dispositif des cordées de la réussite dans l'analyse et le classement des dossiers sur la plateforme Parcoursup ;
- Développer chez les étudiants tuteurs, intervenant dans les Cordées, des compétences complémentaires, une conscience sociale en leur permettant d'être immergés dans une réalité sociale, à l'image de la société dans laquelle ils évolueront professionnellement. L'établissement peut valoriser cet engagement et valider cette compétence dans le parcours des étudiants ;
- Contribuer à l'ouverture culturelle de l'établissement et à sa stratégie Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) ;
- Bénéficier de ressources supplémentaires dédiées au projet.

Source : [site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)

---

## Etablissements du secondaire

### Pour quelles raisons « encorder » mon établissement ?

- Renforcer la politique d'accompagnement à l'orientation des élèves pour réduire l'autocensure, accroître leur ambition scolaire et favoriser leur mobilité tant sociale que géographique ;
  - Valoriser l'image de l'établissement scolaire ;
- Rendre les perspectives de poursuite d'études plus concrètes pour les élèves en s'appuyant sur des échanges entre pairs ;
- Associer davantage les familles au processus d'orientation ;
- Développer le dialogue entre les équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire et celles de l'enseignement supérieur ;
- Favoriser les liaisons collègue/lycée/enseignement supérieur ;
- Bénéficier de ressources supplémentaires dédiées au projet, notamment pour financer des frais de fonctionnement (frais liés aux sorties culturelles des élèves, à leurs déplacements, frais de fonctionnement divers pour les élèves, subventions aux associations qui interviennent dans les EPLE) et d'une enveloppe d'indemnités pour mission particulière afin de valoriser l'implication de l'enseignant qui a été nommé référent pour le dispositif des cordées de la réussite dans l'établissement.

Source : [site Eduscol](#)

## Public cible des Cordées de la réussite

Les Cordées s'adressent à tous les **élèves volontaires** scolarisés dans un établissement encordé, dès la **classe de 4e jusqu'à la Terminale**. De fait, aucune sélection n'est alors opérée parmi les élèves que ce soit par l'établissement ou par la Tête de Cordée.

Certains élèves sont prioritairement concernés par le dispositif :

Les élèves scolarisés en éducation prioritaire (REP+ et REP) et/ou en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives<sup>1</sup> (dont l'association au projet est obligatoire) ou appartenant au territoire d'un PaQte<sup>2</sup>

Les collégiens et lycéens de zone rurale dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles

Les lycéens professionnels qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs ainsi que les élèves de troisième prépa-métiers

Les lycéens technologiques qui souffrent bien souvent d'un déficit d'image et qui méconnaissent toute l'étendue des possibilités de poursuites d'études

Les élèves de quatrième, classe initiale du dispositif

Les élèves accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Plus largement, **les élèves manquant de confiance en eux** sont encouragés à s'engager. Le dispositif est également inclusif à l'égard des **élèves en situation de handicap, des élèves à besoins éducatifs particuliers**. Il veille aussi à **l'égalité des chances entre les filles et les garçons**.

Au moins 30 % des élèves d'une catégorie d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif à chaque rentrée.

## Place des familles

Chaque fois que cela est possible, il est souhaitable d'associer les familles aux Cordées de la réussite afin de rendre le dispositif d'autant plus lisible.

Outre les différentes réunions d'informations et de lancement, il pourrait être envisagé de proposer aux parents d'élèves d'accompagner quelques sorties. La participation des familles se construit dans la durée. Ainsi, des courriers d'invitation, des appels téléphoniques, des événements marquants permettront de rendre l'échange plus personnalisé et rapprocheront l'école et les familles.

<sup>1</sup> Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la coconstruction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

<sup>2</sup> Initié par le gouvernement, le « PaQte avec les quartiers pour toutes les entreprises » invite les entreprises à s'engager dans ces quartiers pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui habitent dans un quartier prioritaire. Le programme est ainsi décliné en 4 axes, dont le premier est particulièrement pertinent dans le cadre des Cordées : « sensibiliser » (favoriser le dialogue entre l'entreprise et les jeunes).

Quelques exemples d'actions déployées par les entreprises :

- Accueil de stagiaires de 3ème : en individuel ou en collectif (via la plateforme monstagedetroisieme.fr par exemple)
- Accueil de sessions de stage dès la 4ème sur la découverte des métiers
- Accueil d'autres formats de stage : stage mixte jeunes de QPV – enfants du personnel – enfants en situation de handicap ; partenariat avec un collège spécifique
- Dispositifs d'accompagnement de jeunes dans une conduite de projets
- Dispositifs de parrainage de jeunes scolaires de QPV...

# La gouvernance des cordées

## Gouvernance et fiches méthodologiques pour construire un accompagnement collectif

### 1. La gouvernance des cordées de la réussite

La proposition de ce nouveau schéma de gouvernance des Cordées a été présenté dans le cadre de visioconférences destinées aux Têtes de cordées en janvier 2023 et aux établissements encordés de janvier à mars 2023.

La formalisation de cette nouvelle gouvernance a été validée par Madame la Rectrice de région académique et Monsieur le Préfet lors du Comité régional de pilotage et de suivi des Cordées de la réussite du jeudi 22 juin 2023.

### 2. Les modalités de la gouvernance

#### 2.1 Le comité de pilotage

La Tête de cordée et ses établissements encordés assurent un pilotage partagé des actions.

Le comité de pilotage est animé par la Tête de cordée et réunit les chefs des EPLE encordés et l'inspecteur référent de la cordée. Le comité a vocation à se réunir deux fois par an : en amont du lancement des actions de la cordée et à la fin de l'année scolaire.

#### Il a pour objectifs :

##### En début d'année scolaire :

De traduire l'appel à projets déposé au niveau régional par un programme d'accompagnement global établi en fonction des besoins des élèves et conçu conjointement par les établissements encordés et les Têtes de cordées. Il doit permettre le pilotage partagé des actions, la coordination des divers intervenants dans le cadre des calendriers partagés des établissements et des sources de financement attribué à l'ensemble du réseau encordé.

##### En fin d'année scolaire :

De proposer un bilan des actions réalisées qui sera le point d'appui de l'écriture conjointe de la réponse à l'appel à projets régional pour l'année suivante.



Voir fiche méthodologique 1 : **Le comité de pilotage – Programme d'accompagnement global**

Voir fiche méthodologique 2 : **Le comité de pilotage - Bilan des actions**

*Ces deux documents sont à renvoyer à l'inspecteur référent de la cordée.*

## 2.2 Les comités opérationnels

Dans le cadre du continuum collège-lycée-enseignement supérieur, ces instances doivent permettre l'organisation concrète des actions de la cordée, leur progressivité et leur cohérence. La composition d'un comité est déterminée par le comité de pilotage.

En fonction d'un ou plusieurs programmes d'actions envisagés avec un ou plusieurs établissements, il peut réunir le référent de la Tête de cordée et un ou des référents des établissements encordés, les personnes impliquées dans les établissements, les partenaires associés. Le comité mobilisera les établissements encordés pour s'assurer que tous les élèves bénéficiaires de ces actions soient bien identifiés dans la Base élèves SIECLE des établissements (pastillage – cf annexe Tutoriel).



Voir fiche méthodologique 3 : **Le comité opérationnel – Fiche action**

## 3. Le suivi des Cordées de la réussite par les corps d'inspection

Chaque cordée sera suivie par un inspecteur référent.

L'inspecteur référent inscrit son action dans le cadre de la nouvelle gouvernance des Cordées mise en place à partir de la rentrée 2023.

Cette gouvernance est structurée par un comité de pilotage qui rassemble la « Tête de cordée » et ses établissements encordés » dans l'objectif de co-construire un plan d'action, le « Programme d'accompagnement global » (fiche 1).

A ce niveau, l'inspecteur référent peut être sollicité pour les dimensions éducatives et pédagogiques des actions qui s'inscrivent dans l'ensemble de la Cordée.

A l'issue de l'année scolaire, le comité de pilotage rend compte des actions entreprises à l'aide d'une grille d'auto-évaluation « Bilan des actions » (Fiche 2) qui est communiquée par la « Tête de cordée » à l'inspecteur référent. Cette grille d'auto-évaluation sera complétée par l'inspecteur référent. Il pourra donner son avis, ses conseils et ses préconisations sur chaque objectif du programme d'accompagnement global à la suite d'une visite ou d'un contact avec le référent « Tête de cordée ».

Les fiches 1 et 2 complétées seront ensuite retournées par l'inspecteur référent à la DRAIO, par courriel, à l'adresse suivante : [cordees@region-academique-hdf.fr](mailto:cordees@region-academique-hdf.fr)

**Les trois fiches méthodologiques sont accessibles [via ce lien](#) :**

- Fiche 1 : le comité de pilotage : Programme d'accompagnement global
- Fiche 2 : le comité de pilotage : Bilan des actions
- Fiche 3 : le comité opérationnel : Fiche action

# Fiche 1 : Le comité de pilotage

## Programme d'accompagnement global

Document à compléter par la Tête de cordée et à renvoyer à l'inspecteur référent de la cordée

Cordées de la réussite - Région académique Hauts-de-France Comité de pilotage Date de réunion : .....		
<b>Nom de la cordée</b>		
	Établissement Tête de cordée :	Ville :
	Nom du référent Tête de cordée :	Fonction :
	Inspecteur référent de la cordée :	Fonction :
<b>Établissements encordés</b>	Nombre de collèges :	Nombre de lycées :
<b>Moyens financiers alloués</b>	Établissement Tête de cordée (BOP 231 + BOP 147 + reliquats) :	Établissements encordés (BOP 141 + reliquats) :
<b>Effectif prévisionnel de la cordée</b>		

### Programme d'accompagnement global

Thématiques	Objectifs	Thématiques		
		Exemples	Nombre d'établissements concernés	Calendrier envisagé (ex. : de janvier à mars)
<b>CONTINUITÉ ET TRANSITIONS</b> Accompagner et sécuriser les parcours de la 4e à la terminale jusqu'à l'enseignement supérieur	Renforcement des liaisons collège-lycée-enseignement supérieur	<i>Immersions scolaires</i> <i>Activités sportives et culturelles</i> <i>Challenges</i> <i>Visites de lieux de formation</i> Autres : .....		
	Dispositifs de médiation - Dispositifs de soutien	<i>Soutien méthodologique</i> <i>Aide au travail personnel</i> <i>Tutorat secondaire / ens. Sup.</i> <i>Mentorat</i> <i>Parrainage</i> Autres : .....		

Thématiques	Objectifs	Thématiques		
		Exemples	Nombre d'établissements concernés	Calendrier envisagé (ex. : de janvier à mars)
<b>INDIVIDUALISATION</b> Accompagner l'élève dans la personnalisation de son parcours	Singularisation du parcours de l'élève	<i>Portfolio en orientation</i> <i>Entretiens individuels en orientation</i> <i>Implication des familles</i> Autres : .....		
	Développement des compétences psychosociales	<i>Actions d'autoévaluation des besoins individuels</i> <i>Partages d'expériences entre pairs</i> <i>Participation à des concours</i> <i>Actions sur l'engagement</i> <i>Développer l'autonomie</i> <i>Développer la confiance en soi</i> Autres : .....		

Thématiques	Objectifs	Thématiques		
		Exemples	Nombre d'établissements concernés	Calendrier envisagé (ex. : de janvier à mars)
<b>OUVERTURE, MOBILITE</b> Ouvrir l'accès à une variété de contextes et d'expériences	Découverte de la diversité des formations et des univers professionnels Ex : découverte des métiers au collège	<i>Visites d'entreprises</i> <i>Ateliers de découverte des formations / métiers</i> <i>Visites d'établissements d'enseignement supérieur</i> <i>Salons d'orientation</i> <i>Participation à des forums, des conférences</i> <i>Rencontres avec étudiants ou professionnels</i> <i>Ateliers d'orientation</i> <i>Productions en lien avec l'orientation</i> <i>Actions sur l'égalité filles-garçons</i> Autres : .....		
	Lutte contre les stéréotypes et les phénomènes d'autocensure	<i>Visites et événements culturels</i> <i>Colloques, manifestations, conférences</i> <i>Rencontres avec des personnalités (élus, artistes...)</i> <i>Productions culturelles ou artistiques</i> <i>Usage du numérique</i> Autres : .....		
	Elargissement des horizons sociaux et culturels	<i>Visites d'internats</i> <i>Visites de résidences universitaires</i> <i>Déjeuners en restaurant universitaire</i> <i>Témoignages de parcours personnels</i> <i>Ouverture européenne ou internationale</i> <i>Implication des familles</i> Autres : .....		
	Mobilité géographique			

## Fiche 2 : Le comité de pilotage

### Bilan des actions

[Document à compléter conjointement par la Tête de cordée et l'inspecteur référent](#)

[Les Fiches 1 et 2 complétées sont à transmettre à l'adresse \[cordees@region-academique-hdf.fr\]\(mailto:cordees@region-academique-hdf.fr\)](#)

	Objectifs	Nombre d'actions (une action peut être classée dans plusieurs objectifs)	Facteurs de réussite / Forces	Difficultés rencontrées Points de progression	Perspectives 2026-2027	<u>Pour les cordées en fin de validation</u> : avis et préconisations de l'inspecteur référent sur la mise en œuvre des objectifs
Objectifs du programme d'accompagnement global	Renforcement des liaisons collège-lycée-ens. Sup.					
	Dispositifs de médiation – de soutien					
	Singularisation du parcours de l'élève					
	Développement des compétences psychosociales					
	Découverte des formations et des métiers					
	Lutte contre les stéréotypes et les phénomènes d'autocensure					
	Elargissement des horizons sociaux et culturels					
	Mobilité géographique					

# Fiche 3 : Le comité opérationnel

## Fiche action

<b>Nom de la cordée</b>		
	<b>Établissement Tête de cordée :</b>	<b>Ville :</b>
	<b>Nom du référent Tête de cordée :</b>	<b>Fonction :</b>
<b>Objectif(s) mis en œuvre</b> (parmi les 7 du programme d'accompagnement global – annexe 1) :		
<b>Thématique(s) mise en œuvre</b> (cf programme d'accompagnement global – annexe 1) :		
<b>Etablissements encordés concernés :</b>		
<b>Public cible et effectif :</b> ..... 4 <sup>ème</sup> ..... 3 <sup>ème</sup> ..... 2 <sup>nd</sup> ..... 1 <sup>ère</sup> .....Terminal		
<b>Lieu :</b>		
<b>Dates de l'action :</b>		
<b>Partenariats mobilisés :</b>		
<b>Objectifs pédagogiques / éducatifs de l'action :</b>		
<b>Descriptif de l'action (événement, réunion, atelier, visite...) :</b>		

## Quelles compétences peut-on développer chez les élèves ?

Les Cordées de la réussite offrent l'occasion de développer des savoirs et savoirs-être chez les élèves. Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité et au-delà de la spécificité de chaque parcours et des choix réalisés, quelques invariances peuvent néanmoins être soulignées :

- Développer des compétences méthodologiques : savoir mener une recherche, conduire un projet, réaliser une production (diaporama, clip vidéo...), rédiger un article pour le site ou le journal de l'établissement, rédiger des fiches métier, planifier un travail, prendre la parole en continu, soutenir un projet.
- Développer des compétences à s'orienter : déconstruire les représentations et les stéréotypes liés aux métiers, rechercher des informations et vérifier leur fiabilité, découvrir les filières et les métiers, connaître les attendus professionnels, appréhender la mobilité.
- Développer la confiance en soi et les compétences psycho-sociales : développer la curiosité intellectuelle, surmonter la peur de l'inconnu, lutter contre les stéréotypes de genre....
- Renforcer l'ouverture sociale et culturelle : identifier, analyser, exploiter une œuvre d'art, découvrir une pièce de théâtre ou un opéra, développer une sensibilité artistique...

## Quelles actions peut-on mettre en place ?

PILERS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	EXEMPLES D' ACTIONS
<p><b>CONTINUITÉ ET TRANSITIONS</b></p> <p>Accompagner et sécuriser les parcours de la 4e à la terminale jusqu'à l'enseignement supérieur</p>	<p>Renforcement des liaisons collège-lycée-enseignement supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Immersions scolaires</i></li> <li>- <i>Activités sportives et culturelles</i></li> <li>- <i>Challenges</i></li> <li>- <i>Visites de lieux de formation</i></li> </ul>
	<p>Dispositifs de médiation - Dispositifs de soutien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Soutien méthodologique</i></li> <li>- <i>Aide au travail personnel</i></li> <li>- <i>Tutorat collèges-lycées / enseignement supérieur</i></li> <li>- <i>Actions de mentorat</i></li> <li>- <i>Actions de parrainage</i></li> </ul>

PILIER	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EXEMPLES D'ACTIONS
<b>INDIVIDUALISATION</b> Accompagner l'élève dans la personnalisation de son parcours	Singularisation du parcours de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Portfolio en orientation</li> <li>- Entretiens individuels avec des professionnels de l'orientation</li> <li>- Implication de la famille dans la construction du parcours de l'élève</li> </ul>
	Développement des compétences psychosociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichissement du réseau personnel et professionnel</li> <li>- Actions d'autoévaluation, d'identification des besoins individuels</li> <li>- Partages d'expériences entre pairs</li> <li>- Participation à des concours, concours d'éloquence</li> <li>- Actions sur l'engagement</li> <li>- Développer l'autonomie</li> <li>- Développer la confiance en soi</li> </ul>

PILIER	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	EXEMPLES D'ACTIONS
<b>OUVERTURE, MOBILITE</b> Ouvrir l'accès à une variété de contextes et d'expériences	Découverte de la diversité des formations et des univers professionnels  Ex : découverte des métiers au collège  Lutte contre les stéréotypes et les phénomènes d'autocensure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites d'entreprises</li> <li>- Ateliers de découverte des formations / métiers</li> <li>- Visites d'établissements d'enseignement supérieur</li> <li>- Salons d'orientation</li> <li>- Participation à des forums, des conférences</li> <li>- Rencontre avec des étudiants, des professionnels</li> <li>- Ateliers d'orientation</li> <li>- Productions individuelles ou collectives en lien avec les questions d'orientation</li> <li>- Actions sur l'égalité entre filles et garçons</li> </ul>
	Elargissement des horizons sociaux et culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites culturelles, évènements culturels</li> <li>- Participation à des colloques, manifestations, conférences</li> <li>- Rencontres avec des personnalités (élus, journalistes, artistes...)</li> <li>- Participation à des productions culturelles ou artistiques</li> <li>- Actions et interactions requérant l'usage du numérique</li> </ul>
	Mobilité géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites d'internats</li> <li>- Visites de campus, de résidences universitaires</li> <li>- Déjeuners en restaurant universitaire</li> <li>- Témoignages de parcours personnels</li> <li>- Ouverture européenne ou internationale</li> <li>- Implication des familles</li> </ul>

## Quels partenariats développer ?

- Constituer un réseau d'établissements encordant les différents niveaux d'enseignement (enseignement secondaire et supérieur) pour construire une véritable « passerelle » des apprentissages visant à assurer la transmission de savoirs et de savoir-être entre étudiants, lycéens et collégiens.
- Développer des partenariats avec le monde associatif, les acteurs locaux, les collectivités territoriales et le monde économique et professionnel pour la mise en place d'actions d'accompagnement culturel, artistique et sportif, de l'aide à la construction du parcours d'études et/ou du projet d'orientation de l'élève.
- Associer le délégué du préfet du territoire concerné (cohérence et complémentarité avec les actions du contrat de ville, valorisation de la cordée).

## Comment évaluer et valoriser la cordée ?

La dimension évaluative du projet de cordée doit être envisagée dès la conception de ce dernier. Un protocole de suivi des élèves encordés est à définir à cette fin, à l'échelle du partenariat :

- Prendre appui sur des questionnaires élèves
- Mettre en œuvre des modalités de communication qui permettent de diffuser un sentiment d'appartenance à une communauté cordée, fière de la concrétisation de son projet.

Pour aider les établissements encordés à réaliser un bilan de mise en œuvre du dispositif, une fiche Qualéduc leur est proposée, sur le site [Eduscol \(Des ressources de pilotage et d'animation pédagogiques\)](#).

## Quelques points de vigilance :

Une cordée repose sur un partenariat entre une Tête de Cordée et un établissement encordé. Cela implique que les projets doivent nécessairement être coconstruits. Dès lors, **une fiche d'engagement** sera signée entre chaque Tête de Cordée et établissement encordé.

L'implication des **équipes éducatives** et tout particulièrement **du professeur principal et du PsyEN** est essentielle. De surcroît, le projet doit montrer la présence d'actions spécifiques **en direction des familles**.

Une vigilance spécifique doit être portée sur la **parité** des élèves encordés et chaque projet doit pouvoir mettre l'accent sur la lutte contre les stéréotypes de genre.

L'accompagnement mis en place doit se faire dans la durée et donner lieu à **des activités régulières durant l'année scolaire**. Les projets doivent être complets et porter sur **une temporalité de 3 ans** afin d'inscrire les actions retenues dans le temps et de s'assurer d'un engagement pérenne des partenaires.

**La dimension orientation** est au cœur du projet de cordée : découverte de métiers, visites de structures, rencontres avec des professionnels... Par ailleurs, le volet culturel et le volet mobilité doivent également être investis.

**L'usage des outils numériques**, qui permet d'assurer la continuité pédagogique en téléenseignement, doit être renforcé, notamment pour les élèves des zones isolées mais également pour mieux préparer l'ensemble des élèves à l'usage du numérique.

## Procédure de validation et de financement des Cordées



**Etape 1 : « Dépôt du dossier »**  
Toutes les Têtes de Cordées doivent déposer un dossier d'appel à projets.



**Etape 3 : « Notification des crédits »**  
Les Têtes de Cordée et établissements encordés seront informés du montant accordé par le Rectorat et la Préfecture de Région au moyen d'une notification.



**Etape 2 : « Validation de la Cordée »**  
La validation peut être accordée pour trois ans et conditionne l'accès aux financements dans le cadre de l'appel à projets. Elle est décidée en comité régional de pilotage et de suivi.



**Etape 4 : « Bilan »**  
Les Têtes de Cordées et établissements encordés seront interrogés sur les dépenses et les reliquats des crédits octroyés.

## Financement des Cordées de la réussite

Type d'établissement	Public prioritaire	Nature du financement
Etablissement encordé (EPL) BOP 141	Elèves scolarisés en REP/REP+, en collège situé en zone rurale, en lycée professionnel, en lycée technologique	Sorties culturelles des élèves Frais de déplacement des élèves et des personnels Frais de fonctionnement divers pour les élèves Subventions aux associations qui interviennent dans les EPL
Tête de Cordée BOP 231	Elèves scolarisés en REP/REP+, en collège situé en zone rurale, en lycée professionnel, en lycée technologique	Frais de transport des étudiants tuteurs et de leurs encadrants Financement de la formation des étudiants tuteurs Financement d'évènements impliquant élèves et étudiants tuteurs au sein de l'établissement d'enseignement supérieur Complément de rémunération du référent de la Tête de Cordée (sous réserve de mention lors de la demande de budget) Achat de matériel et frais de fonctionnement de la Cordée de la réussite
Tête de Cordée BOP 147	Elèves issus des quartiers politique de la ville (QPV) scolarisés en collège et en lycée *	Financement par l'ANCT des frais de transport des élèves et des étudiants tuteurs qui les accompagnent Subventions aux associations partenaires qui interviennent auprès des élèves issus de QPV

\*La vérification du zonage en QPV est accessible depuis le site <https://sig.ville.gouv.fr/>

### Clés de répartition :

S'agissant des Têtes de Cordées, les subventions sont réparties en concertation Rectorat/Préfecture en fonction de la demande de financement déposée dans l'appel à projets, du nombre prévisionnel d'élèves encordés, des reliquats éventuels de crédits des années précédentes.

S'agissant des établissements encordés, les subventions sont réparties en fonction du nombre prévisionnel d'élèves encordés, de leur appartenance au public cible et des reliquats éventuels de crédits des années précédentes.

**Attention pour le BOP 147, ANCT :** Ces crédits sont accordés si le nombre d'élèves résidant en quartier de la politique de la ville (QPV) est supérieur ou égal à 50% des bénéficiaires de la Cordée. Ces crédits ne pourront bénéficier qu'aux élèves issus des QPV.

# Calendrier des grandes étapes des Cordées de la réussite année scolaire 2025-2026

**Avril 2025** : co-construction du projet Cordée de la réussite entre la Tête de Cordée et les établissements encordés.

Répondre à l'Appel à projets (AAP) par les Têtes de Cordées, sur la plateforme Dauphin.

**17 juin 2025** :

Comité technique pour l'étude des dossiers de l'appel à projets (nouvelles demandes et renouvellement des cordées arrivées en fin de validation).

**Septembre 2025** : envoi des courriers de validation aux Têtes de Cordées.

Au plus tard **avant la fin de l'année civile** : répartition des crédits et envoi des notifications.

**Dès le mois de septembre 2025** : identification du référent au sein des EPLE encordés (envoi de la lettre de mission à la DRAIO), via une enquête du SRAES.

Mise en place des actions et pastillage des élèves dans SIECLE (voir Annexe Tutoriel Pastillage), avant le 1 décembre 2025.

**1<sup>ère</sup> semaine de février** : Semaine nationale des Cordées : du 2 au 7 février 2026.

**Mai/juin 2026** : enquête financière sur la consommation des crédits délégués au titre du dispositif des Cordées de la réussite.

*Une visite d'accompagnement par un Inspecteur référent sera réalisée au cours de l'année pour toutes les Têtes de Cordées.*



## Ressources pour la construction de partenariats variés autour des Cordées

Au-delà du lien privilégié avec l'enseignement supérieur, une Cordée doit s'enrichir en nouant des partenariats avec des structures institutionnelles, culturelles ou associatives autour du projet thématique. De plus, les Cordées doivent capitaliser sur les différents dispositifs de politique publique tels que les cités éducatives ou le PaQte en profitant de leurs ressources. En effet, les Cordées constituent des réseaux de solidarités en ce qu'elles fédèrent des partenaires qui nourrissent les projets de leur expertise.

Les Têtes de Cordées et les établissements encordés sont donc encouragés à développer leur réseau associatif et partenarial pour dynamiser leur cordée.

Voici un aperçu non exhaustif de partenaires liés à la région académique :

**La région Hauts-de-France** constitue un partenaire institutionnel des Cordées notamment avec deux dispositifs :

- **Proch'Orientation** est une initiative visant à faciliter la transition entre la formation et l'emploi. Son objectif est de proposer des formations efficaces approuvées par des professionnels de l'orientation, dispensées par des membres de la communauté éducative et sensibles aux besoins du marché du travail. Cette plateforme met en relation divers acteurs tels que des ambassadeurs métiers des Hauts-de-France, des entreprises, des professionnels de l'orientation et de la formation, des enseignants et des jeunes en quête de conseils.

Pour en savoir plus : <https://www.prochorientation.fr>

Contact : [prochorientation@hautsdefrance.fr](mailto:prochorientation@hautsdefrance.fr)

- **Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL)** et plus particulièrement le PRREL Ambition. Ce dispositif vise à permettre à des jeunes issus de familles modestes de préparer et de réussir leurs études dans l'enseignement supérieur. A l'instar des Cordées de la réussite, ce dispositif invite les jeunes à être acteurs de leur futur en les aidant à l'élaboration de leurs projets personnels d'études et/ou professionnels en leur faisant découvrir le monde de l'enseignement supérieur. Les lycéens, de la seconde à la terminale de la région Hauts-de-France, les étudiants de BTS, de DEUST ou deuxième année de BUT et les boursiers en priorité peuvent ainsi bénéficier d'une aide méthodologique grâce à un tutorat dispensé par des étudiants de la région et d'activités liées à des journées de découverte et de participation à la vie d'un établissement de l'enseignement supérieur, autant d'actions pouvant enrichir et soutenir les différents projets de cordées.

Pour en savoir plus : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide521>

Contact : Valérie Renaux, Chargée de mission Région Hauts-de-France, [valerie.renaux@hauts-de-france.fr](mailto:valerie.renaux@hauts-de-france.fr)



**Les Entretiens de l'Excellence** : Les Entretiens de l'Excellence souhaitent mettre en avant des exemples de parcours professionnels réussis, pas nécessairement linéaires, auprès d'un public de collégiens et lycéens. Ils organisent des rencontres et des échanges à destination des adolescents de la 4<sup>e</sup> à la Terminale, plus particulièrement issus des diversités culturelles, territoriales et sociales. L'objectif est d'amener les élèves à lever toute auto-censure dans leurs choix et de vaincre les conditionnements d'échec.

Très engagée en région académique, cette association propose également des sessions des Entretiens de l'Excellence en live.

Pour aller plus loin : [www.lesentretiens.org](http://www.lesentretiens.org)

Contact : Sylvaine Briois, Déléguée régionale Hauts-de-France, [s.briois@lesentretiens.org](mailto:s.briois@lesentretiens.org)



**Energie Jeunes** : Énergie Jeunes est au service de la réussite scolaire de tous et propose des actions à destination des élèves scolarisés dans les établissements en zones moins favorisées et territoires isolés. Ses programmes visent à développer la persévérance scolaire, sous forme d'ateliers en classe, co-animés par l'enseignant de la classe et par un bénévole de l'association.

Pour aller plus loin : <https://energiejeunes.fr/>

Contact : Robert Leclercq, Délégué Régional Hauts-de-France, [robert.leclercq@energiejeunes.fr](mailto:robert.leclercq@energiejeunes.fr)



**Moteur!** : Grandir en favorisant la rencontre des jeunes avec des modèles inspirants et en les encourageant à se projeter dans l'avenir. Moteur! œuvre pour la jeunesse et l'égalité des chances. L'association conçoit et développe des actions qui donnent confiance aux jeunes issus de tous les milieux dans une démarche inclusive et créatrice de liens entre les milieux sociaux et les territoires. Elle propose un parcours transformant en créant les conditions de la mixité sociale et du vivre ensemble pour grandir en confiance. Le Concours Moteur! invite les jeunes de 14 à 22 ans à réaliser une vidéo d'1 minute 30 sur une personne qu'ils admirent dans leur entourage, mettant ainsi en lumière des qualités qui sont particulièrement importantes pour eux. Cet exercice nourrit le lien intergénérationnel, développe la notion d'exemplarité et permet d'éclairer les motivations et les valeurs des jeunes réalisateurs.

Pour aller plus loin : <https://www.leprojetmoteur.org/>



Contact : Allison Lepape, Directrice des opérations, [allison.lepape@asso-moteur.org](mailto:allison.lepape@asso-moteur.org) - 06.22.09.64.49

**Arpejeh** : Arpejeh s'engage dans une politique en faveur des personnes en situation de handicap, de l'égalité des chances et de la diversité. L'objectif est de construire une relation sur le long terme entre les jeunes en situation de handicap et les employeurs dans une approche professionnalisante dépassant les questions liées au handicap.

Pour aller plus loin : [www.arpejeh.com](http://www.arpejeh.com)



Contact : Manon Dandrieux, Chargée de mission Hauts-de-France, [manon.dandrieux@arpejeh.com](mailto:manon.dandrieux@arpejeh.com)

**L'Envol, le Campus de la Banque Postale** : L'Envol œuvre en faveur de l'éducation, de l'excellence et de l'égalité des chances. L'association propose un programme d'accompagnement complet, personnalisé, multicanal et qui s'inscrit dans la durée favorisant le parcours scolaire de jeunes élèves méritants et motivés issus de milieux modeste jusqu'à leur intégration dans une filière sélective et/ou leur insertion professionnelle.

Pour aller plus loin : <https://www.envolcampus.com/>

Contact : M. Nogrel, Responsable développement et pilotage, [mathieu.nogrel@labanquepostale](mailto:mathieu.nogrel@labanquepostale)



**Le Collectif Mentorat** : Depuis septembre 2019, 72 associations ont décidé de mettre en commun leur énergie pour développer le mentorat en France en créant le Collectif Mentorat. Ses objectifs : élargir l'accès à un mentorat de qualité, favoriser l'inscription du mentorat dans les politiques publiques et pouvoir offrir à tous ceux qui le souhaitent d'être mentorés afin de favoriser la réussite scolaire et l'insertion professionnelle.

Pour aller plus loin : <https://www.lementorat.fr/>



**L'Afev (association de la fondation étudiante pour la ville)** : L'Afev est une association qui mobilise chaque année des milliers d'étudiants pour accompagner des jeunes en difficulté scolaire et créer du lien dans les quartiers populaires. En luttant contre les inégalités éducatives et sociales, ils agissent pour une société plus juste et plus solidaire notamment à travers le mentorat étudiant et la démythification de l'université.

Pour aller plus loin : <https://afev.org/>



Contact : Cédric Laigle, Délégué régional Hauts-de-France, [cedric.laigle@afev.org](mailto:cedric.laigle@afev.org)

**C'Possible** : C'Possible lutte contre le décrochage scolaire auprès d'élèves scolarisés en lycée professionnel en perte de repères et de motivation. Trois domaines d'actions : l'entreprise, la culture et les valeurs. L'objectif est d'accompagner les élèves à développer leur agilité, leur mobilité et leur savoir-être.

Pour aller plus loin : [www.cpossible-asso.fr](http://www.cpossible-asso.fr)

Contact : Mme Racine, Coordinatrice régionale HdF, [julie.racine@cpossible-asso.fr](mailto:julie.racine@cpossible-asso.fr)



**Rura** : Anciennement connue sous le nom Chemins d'avenirs, l'association agit auprès des établissements scolaires situés en zones rurales et dans les petites villes. Sa mission est de soutenir les jeunes collégiens et lycéens, souvent éloignés des grandes métropoles, en leur apportant accompagnement et ressources pour favoriser leur réussite. Au-delà du mentorat, elle propose diverses actions : séances d'information, parrainage, appui à la mobilité, mise en relation pour des stages, organisation de visites d'entreprises, et bien d'autres initiatives.

Pour aller plus loin : <https://rura.fr/>

Contact : Mme Nansé, Responsable du pôle partenariats Education nationale, [glennienanse@rura.fr](mailto:glennienanse@rura.fr)

RURA

**L'association Article 1** : Guidée par des valeurs de justice, d'égalité, de fraternité et de liberté, l'association Article 1 accompagne les lycéens dans leurs choix d'orientation. Sa mission : permettre à chaque talent de choisir et de construire son avenir avec confiance et ambition. En liaison avec l'équipe éducative, l'association fournit aux élèves aide à l'orientation, soutien méthodologique, connaissance des filières et des métiers, réseaux, opportunités à l'international, des ingrédients indispensables pour leur permettre de définir leur projet professionnel, et plus largement, leur projet de vie avec confiance et ambition.

Pour aller plus loin : <https://article-1.eu/https://inspire-orientation.org/>

Contact : Marine Lucas, Coordinatrice programme Inspire Hauts-de-France, [marine.lucas@article-1.eu](mailto:marine.lucas@article-1.eu)

Article1  
PREMIER LE MOUVEMENT AUX LYCÉES

**Collectif Orientation** : Le collectif Orientation travaille à l'échelle d'une expérimentation (5 établissements). Il est composé de 8 associations et ambitionne de proposer des parcours annuels de la 4e à la Terminale, les parcours 4e et 2nde sont disponibles aujourd'hui. Chaque parcours compte 10 étapes (actions, ressources, visites, formations, ...) proposées par les différents partenaires qui s'inscrivent dans un grand axe (pour la classe de 2nde : « construire son choix et son projet d'orientation ; argumenter et présenter son projet ; explorer le monde professionnel ; découvrir des filières de formation ») et répond à un objectif (pour la classe de 2nde : « identifier choix d'orientation et étapes à mener ; apprendre à se connaître ; explorer des pistes de domaines professionnels avec ce que je sais de moi ; identifier les filières de formations post-bac qui pourraient me correspondre ; approfondir les filières de formations possibles ; élaborer des choix ; structurer et présenter son projet d'orientation à l'oral »).

Pour aller plus loin : <https://www.collectif-orientation.fr/>

Contact : Isabelle Andrieu, Déléguée Générale [iandrieu@cree-ton-avenir.fr](mailto:iandrieu@cree-ton-avenir.fr)

Collectif  
Orientation

# Cordées de la réussite

## Présentation de la mallette des cordées



téléchargeable via ce lien :  
<https://eduline.ac-lille.fr/depfile/N2VhZDAw>

Plus d'informations sur les cordées :



Académie d'Amiens



Académie de Lille

Les différents outils énumérés, ci-dessous, ont été élaborés dans le but d'encourager l'engagement actif des équipes au sein du dispositif des Cordées de la réussite, tout en offrant la possibilité de personnaliser le programme en fonction des besoins des élèves encordés.

### Documents de cadrage du dispositif



#### Charte des Cordées

Ce document national établit un cadre global en présentant le dispositif, les élèves bénéficiaires, la cohérence des parcours, l'engagement des différentes parties prenantes, les partenaires et le rôle de pilotage exercé par les têtes de Cordées.

Elle définit clairement les lignes directrices tout en mettant l'accent sur l'engagement continu des acteurs : établissements, élèves, équipes, services académiques ou du ministère.



#### Circulaire BOP 231

Texte du BO n°19 du 11-05-2023 présentant la répartition des crédits du programme 231 dédiés au dispositif des cordées de la réussite, les établissements bénéficiaires (Têtes de cordées), les conditions d'emploi des subventions de ce BOP, exemples d'actions et conditions d'utilisation des crédits.

Ce document administratif donne un cadre de l'utilisation du budget alloué.

# Documents d'informations

## « Tête et encordé »

### Guide des référents « Cordées de la réussite »

Ce guide a été coconstruit par l'Onisep, la Dgesco et la Dgesip. Il a pour objectif de présenter le dispositif des Cordées de la réussite et son fonctionnement, et de **définir le rôle du référent ou de la référente Cordées en EPLE**.

Il présente de nombreux outils et supports, ainsi que de nombreuses ressources et des liens pour accompagner le référent dans sa mission.



### Fiche d'engagement

Ce document est à signer entre l'établissement « encordé » et l'établissement « tête de cordée ».

Il formalise un partenariat dans le cadre du dispositif des Cordées de la réussite. Les parties s'engagent à collaborer pour soutenir la réussite des élèves dans leur projet d'orientation.

La fiche d'engagement définit un accord sur l'effectif prévisionnel d'élèves bénéficiaires de ce dispositif et établit la durée du partenariat pour l'année scolaire.

Elle est à transmettre avec l'appel à projets.

**RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

**Fiche d'engagement**  
Cordées de la réussite 2025-2026

Nom de la cordée : **[nom de la cordée]**

Entre les soussignés :

D'une part,  
Le Collège/lycée **[nom de l'établissement]**, **[adresse de l'établissement]**, représenté par son principal/principalien, Monsieur/Madame **[nom de la personne]**,  
Co-préparé désigné par « L'établissement encordé ».

Et d'autre part,  
L'établissement **[nom de l'établissement]**, **[adresse de l'établissement]**, représenté par son président/directeur/principalien, Monsieur/Madame **[nom de la personne]**,  
Co-préparé désigné par « La Tête de Cordée ».

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de la convention**  
Dans le cadre du dispositif national dénommé cordées de la réussite, l'établissement encordé et la Tête de Cordée établissent un partenariat pour venir à l'appui des élèves dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation tout au long de l'année scolaire, pourvu d'être dans l'enseignement secondaire de niveau professionnel. Ce partenariat se traduit par un engagement dans l'accompagnement de l'établissement encordé et la tête de cordée afin de garantir que les besoins des élèves participent au dispositif.

Le présent acte d'engagement a pour objet de formaliser le partenariat à venir et d'établir un accord sur l'effectif prévisionnel d'élèves encordés.

**Article 2 : Cadre de référence de la cordée de la réussite [nom de la cordée]**  
L'établissement encordé et la Tête de Cordée s'engagent tous deux à inscrire leurs actions dans le cadre défini par l'Instruction Interministérielle « Cordées de la réussite » du 27 juillet 2020 ainsi que l'AR du 27 août 2020 <https://www.education.gouv.fr/interministerielle-cordes-de-la-reussite-2020-2021>.

Les actions réalisées sont conformes aux orientations données par la Région académique Hauts-de-France et les services en charge de la politique de la ville placés sous l'autorité du préfet de la région Hauts-de-France. Pour cela, ce sont en effet avec les référents académiques Cordées de la réussite.

**Article 3 : Accord sur l'effectif prévisionnel d'élèves encordés**  
L'établissement encordé et la Tête de Cordée s'accordent sur un effectif prévisionnel d'élèves encordés de :

6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1ère	Terminale	Dont filles	Dont garçons	Dont élèves en GPE	TOTAL

L'effectif d'élèves encordés pourra évoluer au regard des besoins exprimés sous réserve d'un accord entre les deux parties. Les élèves volontaires pour participer à cette cordée sont identifiés par l'établissement encordé et inscrits dans les parties dans la base élèves (SICL).

## Les « référents cordées »

### Lettre de mission du référent de l'établissement « encordé »

Ce document doit être complété et signé par le chef d'établissement et le référent désigné, définissant ainsi les missions du référent "Cordées de la réussite" dans l'établissement.

Il est à joindre lors de l'enquête référent cordées et conditionne l'octroi d'une éventuelle IMP.

**RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

**LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE**

**LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE**

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Lettre de mission de Madame / Monsieur : **[nom]** « Cordées de la réussite »

Année scolaire : 2024-2025

L'objectif des cordées est un axe fort de la politique éducative interministérielle. Les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un véritable levier pour réduire les inégalités et lutter contre l'abandon scolaire et le décrochage scolaire. Ce dispositif repose sur un partenariat entre les établissements de l'enseignement secondaire et les acteurs du monde associatif et professionnel.

La lettre de mission interministérielle du 27/07/2020 précise le rôle de l'élève « Cordées de la réussite » au sein de chaque établissement inscrit dans une Cordée de la réussite.

Dans le cadre de vos missions et sous la responsabilité de votre chef d'établissement, vous pouvez être amenés à contribuer aux réalisations suivantes (selon les besoins de votre établissement) :

- L'appel à projet des Cordées de la réussite et sa mise en cohérence**
  - Participer à l'établissement de l'appel à projet de l'établissement « tête de cordée »
  - Recueillir les élèves volontaires de participer au dispositif
  - Présenter des actions aux élèves
  - Identifier et recenser les partenariats (partenariats associatifs, culturels, monde de l'entreprise...)
- L'accompagnement et le déroulement des actions**
  - Assurer la mise en cohérence des différentes interventions (culturelles, sportives, visites, universités...)
  - Coordonner les actions dans l'établissement en lien avec le ou les établissements « tête de cordée »
  - Assurer le lien avec les familles (réunions d'orientation, JFC...)
  - Valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre de la semaine nationale des Cordées de la réussite
- La gestion et le suivi des Cordées de la réussite**
  - Veiller à assurer le suivi de la base élèves (suivi « à » des élèves inscrits dans les Cordées de la réussite)
  - Identifier le nombre d'élèves encordés répartis en quartier prioritaire de la Politique de la ville en contact avec les services de médiation avec le système d'information géographique de la politique de la ville (<https://www.onisep.fr>)
  - Contribuer aux enquêtes institutionnelles relatives aux Cordées de la réussite

A l'issue de l'année scolaire, vous veillerez à communiquer à votre chef d'établissement un bilan de votre mission.

A : \_\_\_\_\_  
Le : \_\_\_\_\_

Le chef d'établissement : \_\_\_\_\_ L'enseignant référent : \_\_\_\_\_

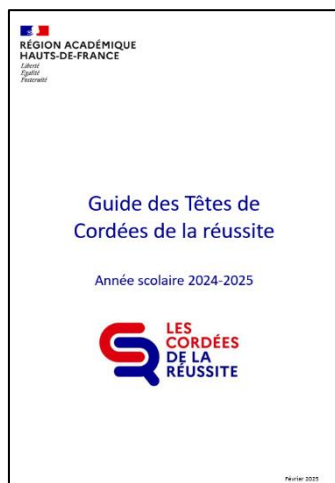
NB : L'éligibilité à une IMP sera étudiée une fois la lettre de mission retournée et **avant le 20 décembre 2024**.

## Documents d'informations

### Guide des têtes de Cordées 2024-2025

Le guide des têtes de Cordées de la réussite de la Région Académique est publié à l'occasion de la semaine nationale des Cordées avec un double objectif :

- présenter chacune des 101 cordées sous forme de fiches pour en montrer toute la richesse et toute la diversité.
- permettre à tous de découvrir les actions proposées pour susciter d'autres établissements à rejoindre ce réseau.



### Guide d'accompagnement des Cordées de la réussite

Ce document offre une présentation complète du dispositif : le public cible, l'implication des familles, les éléments pour s'inscrire dans le dispositif, la gouvernance des cordées, des exemples d'actions, le financement, le calendrier ainsi que des ressources sur ce dispositif.



### FAQ

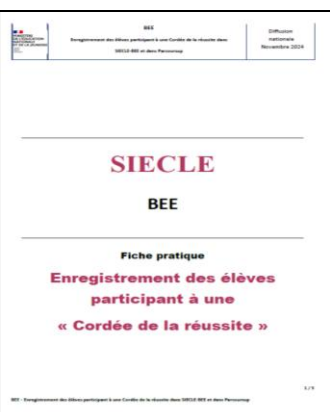
La *Foire aux questions* est un outil destiné aux équipes couvrant divers domaines tels que la législation, l'administration, les finances, le fonctionnement, le pastillage dans la Base élèves SIECLE, la valorisation des cordées via Parcoursup et les aspects pratiques.



### Fiche pratique

**Siècle BEE - Enregistrement des élèves participant à une « cordée de la réussite ».** Les élèves bénéficiaires du dispositif, de la 4e à la terminale, doivent faire l'objet d'un pastillage spécifique dans la base élève SIECLE.

Ce pastillage permet d'assurer le suivi des élèves encordés et de valoriser ainsi leur participation à une cordée, notamment dans leur dossier Parcoursup.



# Documents de communication



## Diaporama de présentation des Cordées

Un support pour les réunions d'informations présentant le dispositif des cordées, les objectifs, le public cible, des exemples d'actions à déployer durant l'année.

La proposition de trame inclut des zones « rouges » à compléter afin de personnaliser la présentation.



## Flyer Cordées pour les familles et les élèves

Cet outil de communication a pour principal objectif d'informer sur le dispositif des Cordées.

Ce document national répond aux questions essentielles : "Pour qui ?", "Pourquoi ?", "Comment ?" et "Avec qui ?".

Il présente également des exemples concrets et énumère cinq bonnes raisons incitatives pour rejoindre ce dispositif.

Ce document peut être diffusé via les réseaux de communication : ENT, site internet...



## Affiche personnalisable des Cordées

Elle a pour objectif d'augmenter la visibilité du programme «Cordées » au sein de l'établissement.

Elle permet de communiquer auprès des élèves, des enseignants et personnels, avec la mention du référent Cordées et ses coordonnées.

# Documents pour les élèves encordés

**Région académique Hauts-de-France**

**Fiche de vœux élèves pour participer aux Cordées de la réussite**

Année scolaire : \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Je souhaite m'inscrire aux projets Cordées de la réussite suivants :

Cordée 1 : Nom de l'établissement tiers + Nom de la Cordée  
 1 première application  
 Cordée 2 : \_\_\_\_\_  
 Cordée 3 : \_\_\_\_\_  
 Cordée 4 : \_\_\_\_\_

Je ne souhaite pas m'inscrire à un projet Cordée de la réussite pour cette année scolaire.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Plus d'informations sur les Cordées de la réussite : [cordeesde.la.reussite.fr](http://cordeesde.la.reussite.fr)

## Fiche de vœux élèves pour participer aux Cordées de la réussite

Ce document a pour objectif de permettre à chaque référent Cordées de recenser les élèves qui souhaitent participer à une Cordée pour l'année en cours ou l'année suivante.

Il permettra de faciliter la mise en place éventuelle de groupes.

Il est à adapter en fonction du contexte de l'établissement (rajouter les noms de cordées...).

**Région académique Hauts-de-France**

**Contrat d'engagement de l'élève encordé - année scolaire : \_\_\_\_\_**

**Classe :** \_\_\_\_\_

**Nom de l'établissement encordé :** \_\_\_\_\_

Le présent contrat est un engagement de l'élève encordé et est établi au vu des démarches en cours afin de favoriser l'adhésion cordée des élèves. Elle vise leur aide à l'accompagnement supérieur et/ou l'insertion professionnelle en leur donnant la clé pour y répondre eux-mêmes.

**Nom de la Cordée :** \_\_\_\_\_

Nom de la filière Cordées en offre : \_\_\_\_\_

Des propositions d'actions sont pour réaliser une forte implication de l'élève.

Au vu de l'élève l'adhésion de progression s'engage :

- Partager son activité professionnelle
- Prévoir à l'avance de venir assister à une activité au sein de cette filière professionnelle. Des responsabilités (responsabilité collective, le rôle de « Cordée » par rapport à l'école, les autres Cordées) de son établissement
- Être présent à l'activité professionnelle supérieure aux autres élèves de son groupe de développement de la filière

En acceptant cet engagement, l'élève est accompagné par le référent - Cordée de l'établissement qui l'accompagne à la réflexion pour toutes les questions liées à ce programme.

Conséquence, dans le cas où l'élève ne respecterait pas cet engagement, ou, plus généralement, le règlement intérieur de l'établissement, il sera mis par le référent en une mesure de suspension de participation à des activités de formation par l'établissement.

Je m'engage(ou) \_\_\_\_\_ (élève encordé) accepte de suivre le programme d'actions proposé par le cordée dans la filière de \_\_\_\_\_ (Cordée)

J'accepte, en le signant, respecter les présents engagements.

Le responsable(ou) \_\_\_\_\_ accepte l'activité proposée par l'élève \_\_\_\_\_ (élève encordé) et s'engage à accompagner l'élève encordé et à assurer son soutien à la participation à l'engagement à réaliser dans son effort et, dans la mesure du possible, à participer à la vie de la cordée.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Signature d'un ou des personnels encadrés : \_\_\_\_\_

Plus d'informations sur les Cordées : [cordeesde.la.reussite.fr](http://cordeesde.la.reussite.fr)

## Contrat d'engagement de l'élève encordé

Ce document est à faire signer par l'élève et sa famille, à chaque rentrée scolaire, pour tous les élèves encordés.

Il formalise ainsi l'engagement dans le dispositif.

**Région académique Hauts-de-France**

**Questionnaire élève / bilan de la Cordée de la réussite**

Année scolaire : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Identité : Garçon  Fille  Classe : \_\_\_\_\_

Êtes-vous encordé ? Oui  Non

Si vous êtes encordé, à laquelle vous avez participé ? \_\_\_\_\_

Vous participez cette année au dispositif des Cordées de la réussite - Cette démarche a pour objectif de promouvoir l'impact des chances et la réussite des jeunes lycées à l'année dans l'enseignement supérieur. Les cordées permettent à des collègues et lycées qui ont été invités à participer à des actions afin de développer l'enseignement supérieur et d'établir ou consolider un projet d'études. Ces actions visent également à élargir les horizons culturels et professionnels de la réussite.

Voici quelques questions qui visent à évaluer le dispositif des Cordées.

1. Point de situation sur votre projet d'études et/ou professionnel :

Je suis satisfait(e), j'ai réfléchi à mon projet et après le 3<sup>ème</sup>, j'envisage une poursuite d'études en :

1 <sup>ère</sup> année de licence	
2 <sup>ème</sup> année de licence	
3 <sup>ème</sup> année de licence	
1 <sup>ère</sup> année de master	
2 <sup>ème</sup> année de master	
Autre formation	

Je ne suis pas satisfait(e), j'ai réfléchi à mon projet et après le 3<sup>ème</sup>, j'envisage une poursuite d'études en :

1 <sup>ère</sup> année de licence	
2 <sup>ème</sup> année de licence	
3 <sup>ème</sup> année de licence	
1 <sup>ère</sup> année de master	
2 <sup>ème</sup> année de master	
Autre formation	

Si vous n'avez rien répondu sur le contenu des formations, les matières proposées, l'organisation de l'année scolaire, les 1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup>, 5<sup>èmes</sup>, 6<sup>èmes</sup>, 7<sup>èmes</sup>, 8<sup>èmes</sup>, 9<sup>èmes</sup>, 10<sup>èmes</sup>, 11<sup>èmes</sup>, 12<sup>èmes</sup>, 13<sup>èmes</sup>, 14<sup>èmes</sup>, 15<sup>èmes</sup>, 16<sup>èmes</sup>, 17<sup>èmes</sup>, 18<sup>èmes</sup>, 19<sup>èmes</sup>, 20<sup>èmes</sup>, 21<sup>èmes</sup>, 22<sup>èmes</sup>, 23<sup>èmes</sup>, 24<sup>èmes</sup>, 25<sup>èmes</sup>, 26<sup>èmes</sup>, 27<sup>èmes</sup>, 28<sup>èmes</sup>, 29<sup>èmes</sup>, 30<sup>èmes</sup>, 31<sup>èmes</sup>, 32<sup>èmes</sup>, 33<sup>èmes</sup>, 34<sup>èmes</sup>, 35<sup>èmes</sup>, 36<sup>èmes</sup>, 37<sup>èmes</sup>, 38<sup>èmes</sup>, 39<sup>èmes</sup>, 40<sup>èmes</sup>, 41<sup>èmes</sup>, 42<sup>èmes</sup>, 43<sup>èmes</sup>, 44<sup>èmes</sup>, 45<sup>èmes</sup>, 46<sup>èmes</sup>, 47<sup>èmes</sup>, 48<sup>èmes</sup>, 49<sup>èmes</sup>, 50<sup>èmes</sup>, 51<sup>èmes</sup>, 52<sup>èmes</sup>, 53<sup>èmes</sup>, 54<sup>èmes</sup>, 55<sup>èmes</sup>, 56<sup>èmes</sup>, 57<sup>èmes</sup>, 58<sup>èmes</sup>, 59<sup>èmes</sup>, 60<sup>èmes</sup>, 61<sup>èmes</sup>, 62<sup>èmes</sup>, 63<sup>èmes</sup>, 64<sup>èmes</sup>, 65<sup>èmes</sup>, 66<sup>èmes</sup>, 67<sup>èmes</sup>, 68<sup>èmes</sup>, 69<sup>èmes</sup>, 70<sup>èmes</sup>, 71<sup>èmes</sup>, 72<sup>èmes</sup>, 73<sup>èmes</sup>, 74<sup>èmes</sup>, 75<sup>èmes</sup>, 76<sup>èmes</sup>, 77<sup>èmes</sup>, 78<sup>èmes</sup>, 79<sup>èmes</sup>, 80<sup>èmes</sup>, 81<sup>èmes</sup>, 82<sup>èmes</sup>, 83<sup>èmes</sup>, 84<sup>èmes</sup>, 85<sup>èmes</sup>, 86<sup>èmes</sup>, 87<sup>èmes</sup>, 88<sup>èmes</sup>, 89<sup>èmes</sup>, 90<sup>èmes</sup>, 91<sup>èmes</sup>, 92<sup>èmes</sup>, 93<sup>èmes</sup>, 94<sup>èmes</sup>, 95<sup>èmes</sup>, 96<sup>èmes</sup>, 97<sup>èmes</sup>, 98<sup>èmes</sup>, 99<sup>èmes</sup>, 100<sup>èmes</sup>.

J'ai réfléchi au métier que j'envisage et que je pourrais exercer après mes études ?  
 Oui  Non

J'ai réfléchi au métier que j'envisage et que je pourrais exercer après mes études ?  
 Oui  Non

J'ai eu des informations sur les formations par :

1 <sup>ère</sup> année de licence	
2 <sup>ème</sup> année de licence	
3 <sup>ème</sup> année de licence	
1 <sup>ère</sup> année de master	
2 <sup>ème</sup> année de master	
Autre formation	

## Questionnaire élève / bilan de la Cordée de la réussite

Cet outil a été élaboré afin de permettre d'évaluer la plus-value de la Cordée auprès des élèves.

Il permet de connaître l'impact et la pertinence des actions réalisées sur leur parcours.

Ces réponses pourront aider à améliorer le dispositif en prenant en compte les besoins et les avis des élèves.

Ce questionnaire peut être adapté en fonction des objectifs d'évaluation.

## Cadre du dispositif

**Instruction interministérielle** du 21-7-2020 relative au dispositif « Cordées de la réussite » :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2021598J.htm>

**Charte des Cordées** : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/charte-des-cordees-de-la-reussite-48528>

**BO n°19** du 11-5-2023 relatif au « Budget notifié aux académies » (**Circulaire BOP 231**):

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2023/Hebdo19/ESRS2309533C>

## Ressources

**Guide méthodologique à destination des Têtes de Cordées** :

Objectifs et cadrage d'une cordée / Caractéristiques d'une cordée / Intérêt pour un établissement d'enseignement supérieur de s'engager / Quelle procédure pour monter une cordée / Modalités d'évaluation du dispositif / Ressources

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid40328/guide-methodologique-a-destination-des-tetes-de-cordees.htm>

**Etablissements encordés : ressources pour piloter et animer les cordées de la réussite** :

<https://eduscol.education.fr/2768/ressources-pour-piloter-et-animer-les-cordees-de-la-reussite>

**Rubrique Cordées de la réussite sur les sites académiques** :

<https://www.ac-amiens.fr/article/cordees-de-la-reussite-121562>


<https://www1.ac-lille.fr/les-cordees-de-la-reussite-121551>

**Site Eduscol** : <https://eduscol.education.fr/809/des-cordees-de-la-reussite-de-nouvelle-generation>

**Site ONISEP** : <https://www.cordeesdelareussite.fr/>

Cartographie des cordées de la réussite dans les académies.

# Annexe : Tutoriel Pastillage

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p><small>Liberté Égalité Fraternité</small></p>	<p>BEE</p> <p>Enregistrement des élèves participant à une Cordée de la réussite dans SIECLE-BEE et dans Parcoursup</p>	<p>Diffusion nationale Novembre 2024</p>
--	--	--

---


# SIECLE

# BEE

---


**Fiche pratique**

**Enregistrement des élèves  
participant à une  
« Cordée de la réussite »**

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE <small>L'École Appartient à Tous</small>	<b>BEE</b>  Enregistrement des élèves participant à une Cordée de la réussite dans  SIECLE-BEE et dans Parcoursup	Diffusion nationale Novembre 2024
--	---	---

## **Table des matières**

<i>Rappel.....</i>	<i>3</i>
<i>Comment faire dans BEE ? .....</i>	<i>3</i>
<i>Comment retrouver les élèves ayant participé à une Cordée les années précédentes ?.....</i>	<i>4</i>
<i>Comment s'assurer du bon enregistrement des élèves participant à une Cordées dans Parcoursup ? ...</i>	<i>5</i>

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p>	<p style="text-align: center;"><b>BEE</b></p> <p style="text-align: center;">Enregistrement des élèves participant à une Cordée de la réussite dans <b>SIECLE-BEE et dans Parcoursup</b></p>	<p style="text-align: center;">Diffusion nationale Novembre 2024</p>
---	--	--

## Rappel

Il vous appartient, en tant que chef d'établissement, d'enregistrer dans **Siècle-BEE** un dispositif « Cordées » pour tous les élèves bénéficiaires du dispositif « Cordées de la réussite ».

Cette saisie est essentielle pour assurer la continuité de l'accompagnement et la poursuite des actions engagées lorsqu'un élève change d'établissement. De plus, elle permet grâce à la transmission de ces informations à **SYSCA**, de comptabiliser précisément le nombre de jeunes participant à une Cordée et de réaliser à partir de ces données des études plus spécifiques sans avoir à vous solliciter.

Enfin, cela permet de valoriser, dans Parcoursup, la scolarité de ces élèves participant à une « Cordée ». Pour mémoire, l'article 37 de la loi « LPR » du 24 décembre 2020 permet aux formations d'accueil de l'enseignement supérieur, dans le cadre de l'examen des candidatures, de tenir compte de la participation des bacheliers aux dispositifs de type « Cordées de la réussite », mis en place dans les établissements d'enseignement scolaire pour l'égalité des chances.

Il est donc nécessaire que ces enregistrements aient lieu dans SIECLE-BEE en amont de la remontée SIECLE des élèves dans Parcoursup.

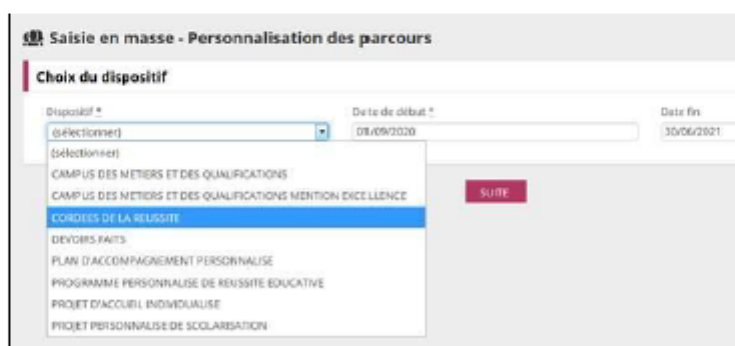
## Comment faire dans BEE ?


Deux méthodes existent pour attacher un dispositif « Cordées » dans la base élèves :

- Pour un seul élève, aller dans le bloc « Sclolarité>Sclolarité actuelle>Dispositifs de personnalisation des parcours » de la fiche élève.



- Pour plusieurs élèves qui auront été sélectionnés, aller dans le menu « Saisie en masse>Personnalisation des parcours ».



	<b>BEE</b>	Diffusion nationale Novembre 2024
	Enregistrement des élèves participant à une Cordée de la réussite dans SIECLE-BEE et dans Parcoursup	

Vous pouvez également attacher un ancien dispositif (scolarités années précédentes) à un élève, en allant dans le bloc « Historique > Dispositifs de personnalisation des parcours » de la fiche élève.

Dernière MAJ le: 03/10/2022

**Fiche de Nathan** - MAJ Dispositif de personnalisation des parcours - INE : 1

SYNTHÈSE ÉLÈVE RESPONSABLES SCOLARITÉ **HISTORIQUE** SCOLARITÉ COMPLEXE

**Dispositifs de personnalisation des parcours**

Année \*  Dispositif \*  Du \*  Au

## Comment retrouver les élèves ayant participé à une Cordée les années précédentes ?

Dans le menu « Exploitation > Extractions personnalisées », il est possible de créer une extraction recensant tous les élèves scolarisés qui ont participé à une Cordée l'année passée.

**Exploitation - MAJ Extraction personnalisée**

Pour créer ou modifier une extraction personnalisée, indiquer dans les pages qui suivent :


- un titre et éventuellement une description ;
- des critères de sélection : ils déterminent la liste des élèves sélectionnés. En l'absence de critères, tous les élèves de l'établissement sont sélectionnés ;
- des colonnes à afficher : au moins une colonne doit être indiquée ;
- l'ordre de tri des élèves. Un compteur peut indiquer les effectifs correspondants à chaque niveau de tri.

Titre

Description

**CRITÈRES DE SÉLECTION**

Thème	Critère	Condition	Valeurs
ET	Scolarité actuelle	Situation de l'élève	Égal
ET	Parcours personnalisés	Dispositif	Égal
ET	Parcours personnalisés	Date début disp.	Supérieur ou égal
ET	Parcours personnalisés	Date fin disp.	Inférieur ou égal

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE <small>Lycées Général Technique</small>	<b>BEE</b> Enregistrement des élèves participant à une Cordée de la réussite dans <b>SIECLE-BEE et dans Parcoursup</b>	Diffusion nationale Novembre 2024
---	--	---

La liste des élèves concernés s'affiche ainsi :

Exploitation - Extractions personnalisées : Cordées historisées

Cliquer sur le titre de la colonne pour trier. Cliquez à nouveau pour inverser le sens de tri.

Nom de famille	Prénom 1	Département	Date début disp.	Date fin disp.
*****	Imane Joana	CORDEES DE LA REUSSITE	02/09/2021	31/08/2022
Total : 1				
*****	Noah	CORDEES DE LA REUSSITE	02/09/2021	31/08/2022
Total : 1				
*****	Tyfaïk	CORDEES DE LA REUSSITE	02/09/2021	31/08/2022
Total : 1				
Total Général : 3				
3 élèves trouvés.				

## Comment s'assurer du bon enregistrement des élèves participant à une Cordées dans Parcoursup ?

Des changements dans la transmission des fiches élèves de Siècle-BEE vers Parcoursup vont être mis en place dans la version Siècle 25.1, dont la diffusion est prévue en février 2025.

Dès lors, pour l'année 2024-2025 deux procédures seront applicables avant et après l'installation de cette version.

### Avant l'installation de la version 25.1

A l'instar de la procédure actuellement en vigueur, la participation d'un élève à une Cordée de la réussite durant son parcours au lycée est envoyée depuis BEE à Parcoursup via la fonctionnalité de l'export élèves.

Parcoursup signale ensuite aux établissements d'accueil qui veulent valoriser cette information lors de l'examen des vœux, les périodes de cordées d'un élève si celui-ci l'y autorise.

Attention, contrairement aux années précédentes, il ne sera plus possible d'enregistrer les lycéens ayant participé à une Cordée directement dans Parcoursup depuis l'écran de Gestion des élèves. Si l'établissement souhaite mettre à jour l'enregistrement de certains élèves ayant participé à une Cordée, il pourra toutefois renouveler la procédure de l'export élèves, autant de fois qu'il le souhaite.

### Après l'installation de la version 25.1

A partir de février 2025, la récupération des élèves ayant participé à une Cordée se fera directement dans Parcoursup par appel des données de Siècle-BEE.

Une fois les lycéens candidats à l'accès dans le supérieur sélectionnés dans Parcoursup, le lycée pourra en effet effectuer cet appel de données dans BEE autant de fois qu'il le souhaite, pour les élèves de première et ceux de terminale.



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## DRAIO

Délégation de Région Académique à  
l'Information et à l'Orientation

Pôle Orientation

### Contact :



03 20 15 66 42 / 03 22 82 39 21



[cordees@region-academique-hdf.fr](mailto:cordees@region-academique-hdf.fr)

Plus d'informations sur les cordées :



Académie d'Amiens



Académie de Lille